

Bagnolet, le lundi 25 mars 2024

SNUTER-FSU
22 rue Malmaison
93170 Bagnolet
contact@snuter-fsu.fr

M. Stanislas GUERINI,
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de grenelle 75007 Paris

M. Gérald DARMANIN,
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau - 75008 PARIS

Mme Dominique FAURE
Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et
des Outre-mer, chargée des Collectivités territoriales et
de la Ruralité
Place Beauvau - 75008 PARIS

Objet : préavis de grève national pour le 2 avril 2024

Le SNES-FSU appelle à une journée d'action pour l'abandon des mesures « Choc des savoirs », pour exiger une revalorisation salariale sans contreparties et des moyens pour l'École publique.

Membres à part entière de la communauté éducative, les agent.e.s de la fonction publique territoriale qui exercent dans les écoles, les établissements scolaires et les CREPS subissent également les bas salaires, le manque de personnel et plus généralement la dégradation continue de leurs conditions de travail.

La réforme brutale des retraites, qui pénalise les carrières hachées, et les effets de la loi de 2019 dite de « transformation de la fonction publique » facilitant la précarisation, ont aggravé la situation de ces personnels dont les bas salaires souffrent d'autant plus de l'inflation de ces dernières années. Le futur projet de loi Fonction publique attendu pour l'automne, centré sur la reconnaissance d'un prétendu mérite, ne répond pas aux enjeux auxquels sont confrontés les agent.e.s

Investir dans l'École, c'est aussi reconnaître et valoriser le travail des ATSEM, des personnels d'animation et des agent.e.s techniques qui y contribuent. La FSU Territoriale appelle donc les personnels territoriaux à se joindre à la journée de grève et d'action du 2 avril pour faire valoir leurs revendications :

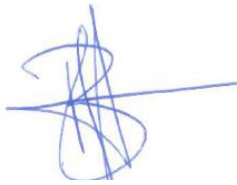
- Revalorisation de 10% du point d'indice ;
- 50 points d'indice pour toutes et tous ;
- Retraite à 60 ans ;
- Abrogation de la loi de 2019 ;
- Passage en catégorie B du cadre d'emplois des ATSEM ;
- Plan de titularisation pour résorber la précarité ;
- Recrutement d'agent.e.s techniques permettant d'assurer le remplacement en nombre suffisant.
- Un plan national de rénovation des écoles et des établissements scolaires



Aussi, la FSU Territoriale dépose un préavis de grève pour le mardi 2 avril de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble des agent.e.s de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, monsieur le Premier ministre, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



La co-secrétaire générale
Béatrice FAUVINET



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

